

**MÉMORIAL**  
DES  
SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingt-neuvième séance – Samedi 6 décembre 2003, à 20 h 30

**Présidence de M. André Kaplun, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Assistent à la séance: *M. Christian Ferrazino*, maire, *M. Pierre Muller*, vice-président, *MM. Manuel Tornare*, *André Hediger* et *Patrice Mugny*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 26 novembre 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 6 décembre 2003, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 30 et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2004 (PR-294 A/B)<sup>1</sup>.***Troisième débat*

*Page 26, cellule 1004, Comptabilité générale et budget, groupe de comptes 30x, Charges de personnel.*

**Le président.** Nous avons reçu un amendement de M. Muller demandant une augmentation de 108738 francs pour un poste supplémentaire de comptable dans la section de la comptabilité générale.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Conformément à ce qui m'a été demandé, à notre séance de 10 h, par une majorité du Conseil municipal, j'ai modifié l'intitulé et le montant de mon amendement. Je vous propose donc d'accepter cette nouvelle version, afin que la section de la comptabilité générale puisse avoir cette ressource supplémentaire à partir de l'année prochaine, compte tenu de l'introduction du système de comptabilité SAP.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** J'interviens brièvement, d'abord pour remercier le magistrat d'avoir écouté attentivement les souhaits de la majorité du Conseil

---

<sup>1</sup> Rapports, 3159.

municipal. En effet, nous ne souhaitons pas voter un poste d'adjoint de direction; par contre, nous sommes conscients des besoins existant à la comptabilité générale. Nous voterons donc le poste de comptable qui nous est proposé ici.

**Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 53 oui contre 17 non.**

**Le président.** On m'annonce que huit autres amendements ont été déposés. En ce moment, les collaborateurs du département des finances sont en train de les contrôler, par conséquent, je ne les ai pas encore. Je vous propose de faire une pause de quelques minutes, le temps qu'on me les apporte.

*(La séance est suspendue de 20 h 33 à 20 h 51.)*

*Page 16, cellule 001000, Ressources humaines,  
groupe de comptes 30x, Charges de personnel.*

**Le président.** Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical, démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre, visant la suppression d'un nouveau poste de collaborateur administratif et proposant une diminution des charges de 103515 francs.

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** Nous avons expliqué lors du deuxième débat pourquoi nous pensions que ce poste n'était pas adéquat. Nous ne pensons pas que la fonction n'est pas adéquate, car s'il y a des tâches à effectuer dans le domaine concerné, il faudra bien qu'elles le soient. Mais nous ne sommes pas convaincus qu'une réflexion interne à l'administration ait été menée et que celle-ci se soit demandé si ces tâches pouvaient être remplies sans qu'il faille nécessairement nommer une nouvelle personne. Les explications assez succinctes qui nous ont été données au cours de la discussion d'aujourd'hui ne nous ont pas persuadés que cette réflexion avait eu lieu.

Je le répète, dans l'administration, lorsqu'il y a de nouveaux besoins, la démarche consiste à y donner suite immédiatement. Ni pour ce poste ni pour les autres – mais, comme vous le constatez, nous n'allons pas représenter tous nos amendements du deuxième débat – il ne nous a été démontré aujourd'hui, pas plus que pendant les travaux de commission, que, lorsqu'une question de ce type se posait, la première réflexion de l'administration était de se demander comment

y répondre sans nommer une nouvelle personne. Or, nous semble-t-il, telle est quand même la question de base. Si nous ne nous la posons pas, si nous n'avons pas une véritable réflexion à ce sujet, dans quelques années, nous nous retrouverons avec un nombre de fonctionnaires deux fois plus élevé, dans la situation de précarité dont nous parlions ce matin.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite donc, une fois encore, à considérer que, pour ces tâches liées principalement au contrôle des macarons des fonctionnaires et à la coordination de la mobilité – c'est ainsi que le poste nous a été «vendu» lors de sa présentation – on peut trouver à l'interne quelqu'un qui puisse les assumer. Il est nécessaire de s'arranger pour trouver des solutions, et je suis persuadé qu'il en existe. Ne votons pas ce poste supplémentaire!

**M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-Iungmann** (AdG/SI). Etant donné que ces amendements sont les mêmes que lors du deuxième débat, que nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer à leur sujet, que cela ne convainc apparemment pas l'Entente et ne lui convient pas, que le Conseil administratif a également eu l'occasion d'expliquer les raisons de ce budget – y compris M. Muller au sujet de Genève Tourisme – l'Alternative n'entrera pas en matière sur ces amendements en troisième débat; nous nous contenterons de les rejeter.

**M. Pierre Maudet** (R). Au nom de l'opposition, je m'étonne de ce que je viens d'entendre. Nous avons constaté, lors de nos séances plénières de cette semaine, qu'un troisième débat pouvait apporter des éléments intéressants et nouveaux; tel fut le cas à propos du Stade de Genève, et nous nous en félicitons. Tout le sens du troisième débat réside là, Mesdames et Messieurs les membres de l'Alternative, et nous espérons que vous ne vous résoudrez pas à vous tenir cois quant à nos amendements, mais que vous accepterez d'entrer en discussion. C'est là le principe démocratique de base qui prévaut dans cette enceinte. Quand bien même les amendements que nous vous proposons ce soir sont ceux que nous avons déjà défendus tout à l'heure, nous les avons sélectionnés pour le troisième débat, et vous avez d'ailleurs vu qu'il n'y en a plus que huit. Nous espérons bien avoir en face de nous des gens qui nous répondent, car il s'agit là d'avoir un minimum de sens démocratique. Alors, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs les membres de l'Alternative, ne nous faites pas la leçon du troisième débat inutile, car ce n'est pas vrai: cette semaine encore, le groupe socialiste a habilement démontré que le troisième débat a toute son utilité dans cette enceinte.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 35 oui.*

*Page 25, cellule 100180, Encouragement à l'économie et au tourisme genevois, groupe de comptes 365, Institutions privées (Genève Tourisme, page jaune 118).*

**Le président.** Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical, démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre, visant à attribuer une subvention de 200000 francs à Genève Tourisme.

**M. René Winet (R).** Encore une fois, nous tentons en troisième débat, Mesdames et Messieurs les membres de l'Alternative, de vous convaincre que Genève Tourisme est là pour tout le monde. C'est une institution qui se bat tous les jours pour attirer à Genève des touristes de partout, d'Annemasse ou de New York, en passant par Lyon ou Nyon! Je sais que vous êtes pour le tourisme de proximité, mais la question de distance ne devrait pas se poser ici.

Permettez-moi de revenir à la motion M-275, que vous avez développée le 25 mai 2002 et qui s'intitulait: «Marchons avec Genève Tourisme». Cette motion a été acceptée et M. Hediger, au nom du Conseil administratif, a signé la réponse en janvier 2003. Je vous lis ce qu'il y est dit: «L'Office du tourisme de Genève a par ailleurs clairement montré son ouverture aux requêtes posées dans la motion.» Le Conseil administratif a sûrement vérifié ce point, d'autant que M. Muller siège au comité de l'Office du tourisme et que la Ville y a donc un représentant.

Suite à cette réponse, vous avez voté, le même soir, une subvention de 200000 francs pour l'année 2003, en faveur de l'Office du tourisme. Aujourd'hui, tout à coup, vous revenez sur cette décision. Je le répète, je ne comprends pas cela. M. Muller a reconnu qu'il y avait eu une erreur et que ses services avaient oublié d'inscrire cette subvention au budget 2004, mais c'est pardonnable, tout le monde peut faire une erreur, vous comme nous. A mon avis, c'est par mauvaise foi que vous ne reconnaissez pas les efforts de l'Office du tourisme, qui se bat, croyez-moi, pour attirer des gens qui nous font vivre. Vous oubliez que le tourisme représente des millions de francs de chiffre d'affaires et permet de financer 20000 emplois dans l'hôtellerie à Genève. Ne négligez pas cela, ce sont des sommes énormes que vous ne pouvez pas ignorer.

Je sais bien que je tiens ce discours depuis trois ans, mais j'en suis fier, je vous assure! En effet, quant à moi, je sais que l'Office du tourisme fait tout pour Genève, pour votre ville, pour notre ville, que nous aimons tous et où nous aimerions vivre encore longtemps. Genève est la seule municipalité suisse à ne pas soutenir son office du tourisme; ce n'est pas là un constat réjouissant. Pour vous donner un petit exemple, je vous signale que Lausanne, qui n'est pas une ville internationale comme la nôtre, soutient son office du tourisme par une

somme de 5 millions de francs – 5 millions! Et ici, nous demandons combien? 200000 francs! Vous me direz que c'est une somme symbolique; peut-être, mais avec 200000 francs on peut quand même faire quelque chose de valable.

Mesdames et Messieurs, je ne veux pas allonger ce discours, mais j'aimerais tout simplement que vous commenciez à raisonner, non pas seulement dans le sens de vos intérêts, mais aussi dans l'intérêt de notre économie et de toute la population genevoise. Je vous prie de bien vouloir réfléchir encore cinq minutes – peut-être quelqu'un va-t-il encore prendre la parole – pour changer d'idée. Je suis sûr et certain que vous n'êtes pas convaincus par le vote négatif que vous allez effectuer là. Certains parmi vous aimeraient bien voter avec nous, mais il y a, hélas, une certaine doctrine qu'ils doivent suivre...

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 35 oui (1 abstention).*

*Page 39, cellule 2002, Conservation du patrimoine architectural, groupe de comptes 301, Traitements du personnel.*

**Le président.** Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical, démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre, proposant une diminution de 95000 francs en vue de revenir au montant des comptes 2002 au niveau du personnel de la Conservation du patrimoine. Le montant correspondant serait transféré à la cellule 2105, groupe de comptes 314 «Entretien des immeubles par des tiers».

**M. Michel Ducret (R).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous revenons avec cet amendement, qui en réalité est double, puisque nous vous proposons parallèlement le transfert du montant de 95000 francs à l'entretien des bâtiments. Nous avons placé cet amendement sous le signe de l'idée suivante: moins de théorie, mais des actes! Il s'agit également de faire la guerre aux doublons Ville-Etat, dont tout le monde s'accorde à dire que c'est une mesure indispensable pour la collectivité genevoise, mais que personne n'applique en réalité.

A l'usage, nous remarquons que la Conservation du patrimoine en Ville de Genève, au-delà des conseils et préavis donnés au Conseil administratif en matière de construction, constitue en fait un parfait doublon avec le Service et la Commission des monuments, de la nature et des sites de l'Etat de Genève. La Ville donne des préavis qui ne sont de toute façon pas forcément suivis, puisque l'Etat suit d'abord ceux de son service et de ladite commission. D'autre part, la Conservation du patrimoine n'apporte pas grand-chose à la Ville de Genève, puisqu'il a été

démontré très récemment que les projets du Conseil administratif ne passent pas forcément devant notre conseiller en patrimoine... En l'occurrence, le résultat, c'est la catastrophe qui nous coûte 5 millions de francs supplémentaires et un retard dans les aménagements demandés pour la patinoire des Vernets! Sur ce plan-là, le projet déposé par les services de la Ville était en dessous de tout en matière de protection du patrimoine! (*Brouhaha.*) Monsieur le président, il y a un tel brouhaha dans cette salle! C'est très désagréable, on ne s'entend pas parler...

**Le président.** Je vous comprends, Monsieur Ducret, mais il ne faut pas refaire tout le débat. Je crois que tous ces arguments ont déjà été développés. (*Applaudissements de l'Alternative.*)

*M. Michel Ducret.* Monsieur le président, ne vous en déplaise, à vous et à l'Alternative, le troisième débat est un droit démocratique, comme cela a été dit tout à l'heure. Ceux qui veulent s'asseoir sur les droits démocratiques en ont parfaitement le droit, mais ils assumeront leurs responsabilités également en matière politique! (*Applaudissements de l'Entente.*)

Nous tenons donc à défendre fermement cet amendement, même si, lorsque nous l'avons représenté en troisième débat, nous n'avions pas forcément l'espoir de gagner et de persuader l'Alternative qu'il y a là un véritable problème pour la collectivité genevoise. A notre avis, il ne sert à rien de laisser enfler les administrations respectives de la Ville et de l'Etat traitant les mêmes sujets. On se rendra compte – si ce n'est pas cette année, ce sera peut-être les suivantes – qu'il ne sert à rien d'augmenter les effectifs de services qui, finalement, au lieu de profiter aux citoyens, servent plutôt à engendrer des montagnes de papiers et de théories. L'administration se fait ainsi briller elle-même en tant que telle, mais elle n'apporte pas grand-chose aux citoyens dans leur vie de tous les jours.

Voilà ce que nous craignons, voilà ce que nous voulons dire et voilà ce que nous vous demandons d'écouter. Même si ce n'est pas ce soir que nous obtiendrons gain de cause, je pense qu'un jour ou l'autre cette réflexion gagnera également ceux qui, comme vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, savent lever les yeux et voir que le patrimoine bâti de la Ville de Genève manque d'argent. Peut-être est-ce le signe d'un manque de volonté, mais je rappelle que tout le monde, en commission, s'accorde à dire que le patrimoine bâti manque d'entretien.

Si c'est un problème d'argent qui vous fait refuser cet amendement ce soir, je précise qu'il ne s'agit pas d'une opération visant à subtiliser 95000 francs au

magistrat: nous vous demandons en fait d'allouer cette somme à un travail concret, de passer de la théorie à des actes. Cet amendement est complètement neutre au plan financier, puisque cette somme reste dans le même département et sera attribuée à la restauration et à l'entretien de notre patrimoine bâti, dont l'état laisse à désirer et pour lequel il faut de l'argent. Si nous perdons, j'espère tout au moins que cela restera dans les mémoires, afin que cette tendance à faire de la théorie et non de la pratique puisse, à terme, changer.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 34 oui.*

*Page 40, cellule 2101, Direction et secrétariat de la division, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

**Le président.** Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et de l'Union démocratique du centre, demandant une diminution de 412000 francs, coût de la «fête de la mobilité».

**M. Georges Queloz (L).** Vu l'insuccès, pour ne pas dire l'échec, de la dernière édition de la «fête de la mobilité», je n'hésite pas à dire que cette subvention est vraiment du gaspillage, de l'argent jeté par les fenêtres! Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si vous ne changez pas d'avis, c'est-à-dire si vous reconduisez cette ligne budgétaire, vous pouvez rebaptiser cette manifestation «fête de la débilité»! (*Exclamations et rires.*) Comme vous voulez des idées nouvelles, je vais vous en proposer une. Nous pouvons comprendre que l'on veuille sensibiliser la population pour la pousser à changer de moyen de transport, mais confiez alors un mandat dans ce but à une entreprise spécialisée qui s'y connaisse en matière de communication. Ensuite, venez en cours d'année nous soumettre une proposition étudiée et chiffrée.

En effet, l'on ne peut pas convaincre les gens ou leur vendre une idée – ce qui nécessite de gagner leur confiance – en les dérangeant, en les chicanant et en perturbant leur vie quotidienne. Ce n'est pas ainsi que l'on peut atteindre le but recherché. Telle est la raison pour laquelle je vous demande d'accepter notre amendement. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce soir, je fais confiance à votre sagesse, à votre raison, à votre bon sens!

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 28 oui (6 abstentions).*

*Page 43, cellule 2105, Architecture,  
groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers.*

**Le président.** Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical, démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre, demandant d'augmenter de 95000 francs le montant consacré à l'entretien du patrimoine... Monsieur Ducret, vous avez la parole.

**M. Michel Ducret (R).** Monsieur le président, cet amendement est retiré, puisqu'il était le pendant de celui que j'ai défendu il y a un instant et qui a été refusé. Il n'a donc plus de raison d'être.

**Le président.** Je vous remercie de cette précision, Monsieur Ducret. Cet amendement est donc retiré.

*Page 62, cellule 310641, Théâtres et compagnies permanentes,  
groupe de comptes 365, Institutions privées  
(Théâtre Para-Surbeck, page jaune 125).*

**Le président.** Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical, démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre, demandant le rétablissement de la subvention annuelle au Théâtre Para-Surbeck, soit une augmentation de 86000 francs.

**M. Guy Mettan (DC).** J'ai bien compris que, ce soir, l'Alternative allait voter non à cet amendement. Mesdames et Messieurs les *Neinsager*, je vous propose, pour une fois, de voter oui. Vous avez là une chance unique de corriger une suppression de subvention tout à fait arbitraire. Nous avons eu à ce sujet un long débat tout à l'heure, qui a bien montré à quel point le fait de ne pas accorder au Théâtre Para-Surbeck la subvention à laquelle il peut légitimement prétendre relevait de l'arbitraire pur et simple.

J'aimerais dire ici, Monsieur Losio, que nous n'avons pas affaire à une nouvelle bataille d'Hernani, mais à une nouvelle affaire Calas! En effet, ce que vous nous proposez ce soir, c'est simplement de commettre un crime culturel et d'assassiner un théâtre qui ne mérite pas ce sort. Je le sais, dans l'affaire Calas,

vous auriez milité aux côtés de Voltaire; je vous propose donc de nous rejoindre et d'éviter de commettre cet assassinat culturel, en soutenant notre amendement! (*Applaudissements.*)

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Je vais vous donner un ou deux éléments concernant ce point, car je me suis aperçu pendant la pause que certaines personnes n'étaient pas vraiment au courant de la situation. Premièrement, en ne votant pas ces 86000 francs, vous ne tuez pas le Théâtre Para-Surbeck au 31 décembre 2003. Ses responsables ont entre les mains une lettre signée de ma plume, qui stipule clairement que, si cette subvention n'est pas votée ce soir, j'assure leur fin de saison, jusqu'en juin, sur les fonds généraux. J'avais déjà dit cela dans les différentes commissions, mais ce n'était apparemment pas clair.

Le Théâtre Para-Surbeck bénéficie, pour l'année 2004, d'un local à 10000 francs au lieu de 85000 francs; c'est en l'occurrence une subvention de 75000 francs qui lui est allouée par le biais de ce loyer bon marché. Il recevra également 50000 francs pour poursuivre ses activités jusqu'en juin. Il n'est donc pas loin, pour 2004, de sa subvention 2003. Cela devrait vous rassurer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, quant à la possibilité de rouvrir le débat à ce sujet au printemps prochain, voire de proposer, lors du budget 2005, de rétablir une ligne budgétaire au Théâtre Para-Surbeck ou de me faire d'autres propositions. Nous en discuterons d'ici là. Ce soir, je ne change pas d'avis, parce que ce théâtre n'est pas en danger immédiat et que le maintien de sa subvention reste une proposition incongrue.

**M. Georges Queloz (L).** J'ai bien entendu les propos du magistrat. Cependant, la saison théâtrale 2004-2005 se prépare dès maintenant. En outre, si nous voulons tenir compte de l'effort de la Ville concernant les prestations en nature – puisqu'il est question du local bon marché mis à la disposition du Théâtre Para-Surbeck – nous devons aussi considérer cette donnée pour les autres théâtres, où le montant correspondant est beaucoup plus important.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de l'Alternative, si nous avons en face de nous le plus grand nombre d'antimilitaristes au mètre carré, vous nous avez démontré cet après-midi, au long du débat sur les différents amendements, que tous marchent au pas comme des petits soldats! Vous avez fait passer votre message politique sur le Théâtre Para-Surbeck; pour ma part, je vous demande simplement de réfléchir et de voter en votre âme et conscience, en oubliant pour un instant la politique! Supprimer cette subvention, c'est interrompre une vie, en quelque sorte. Les condamnés du procès d'aujourd'hui n'ont

commis aucun crime et il n'y a pas de raison de ne pas leur accorder le temps d'un plan sérieux de désengagement, selon ma proposition, désengagement qui doit s'étendre, non pas sur six mois, mais au moins sur trois ans! (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** Il y a quelque chose que je ne comprends pas dans ce débat. Depuis le mois de juin, nous avons un nouveau magistrat au département des affaires culturelles. Cette récente entrée en fonctions, nous l'avons prise en compte lorsqu'il s'est agi de parler des objectifs du département; en effet, nous avons tout à fait compris qu'il n'était pas possible, pour un magistrat qui venait de prendre ses fonctions, d'être tout de suite à même de formuler des objectifs très précis. Depuis lors, nous avons constaté qu'une réflexion était effectivement en train de s'amorcer. M. Mugny nous l'a dit lui-même: il a des ambitions pour la scène théâtrale genevoise et ses plans ne sont pas encore arrêtés.

Dans ce contexte, je ne comprends pas pourquoi, alors qu'une réflexion d'ensemble a lieu, qu'elle semble ambitieuse et que tous ses tenants et aboutissants ne sont pas arrêtés, il y aurait urgence aujourd'hui à priver le Théâtre Para-Surbeck de sa subvention. Car il ne s'agit pas de la diminuer ou de proposer une solution alternative, comme cela peut être le cas pour d'autres institutions: il s'agit de la supprimer purement et simplement. Je ne comprends pas cette logique et je m'en étonne beaucoup. Je la comprends d'autant moins que le magistrat chargé des affaires culturelles succède, me semble-t-il, à un autre magistrat chargé des affaires culturelles avec lequel il partage un certain nombre d'idées et de points de vue... J'ai de la peine à comprendre comment un magistrat Vert qui a, pendant des années, soutenu le Théâtre Para-Surbeck en maintenant la subvention peut tout à coup laisser la place à un autre magistrat Vert qui, à la première occasion venue, supprime purement et simplement cette ligne budgétaire.

Je m'étonne encore davantage que l'Alternative – qui, année après année, a voté les subventions et notamment celle destinée au Théâtre Para-Surbeck – découvre soudainement, aujourd'hui, tellement d'inconvénients, de côtés négatifs et de points qui la dérangent dans ce théâtre, qu'elle veuille, dans l'urgence, supprimer cette ligne budgétaire de 86000 francs. Il nous aurait semblé bien plus logique et cohérent – je ne veux pas dire «normal» – d'admettre que les règles ont changé, d'en informer les personnes subventionnées et de leur expliquer ce qu'on attend désormais. Si nous attendons autre chose, si nous avons d'autres priorités, donnons-leur la chance de réagir et d'évoluer dans ce nouveau contexte. Voyons ce qu'ils sont capables de faire et annonçons-leur que la subvention ne leur est pas acquise à jamais, afin qu'ils puissent, le cas échéant, prévoir à terme le désengagement de la Ville. Mais il ne faut pas leur couper comme cela, d'un coup d'un seul, leur ligne budgétaire.

Cela nous semble être une sanction imméritée, s'agissant de personnes dont le seul tort est peut-être, comme cela a été dit, d'avoir essayé de faire beaucoup elles-mêmes. Finalement, nous nous apercevons qu'elles auraient eu bien meilleur temps d'en faire moins et de déléguer tout cela à des temporaires venus travailler avec eux dans leur théâtre, ce qui leur aurait coûté certainement beaucoup plus cher. C'est là leur seul tort et je ne trouve pas que ce tort mérite la sanction que l'on veut leur infliger aujourd'hui. Je vous prie instamment, à la suite de mes collègues préopinants, de maintenir cette subvention de 86000 francs. (*Applaudissements.*)

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Au-delà des clivages politiques, restons réalistes et concrets. Il est vrai que M. Mugny, conseiller administratif en charge du département des affaires culturelles, a une vision différente de la situation et a d'autres projets. Mais, comme cela a été dit précédemment, nous ne pouvons pas, d'un simple coup de crayon, biffer la ligne budgétaire et la subvention allouée au Théâtre Para-Surbeck. Il faut prévenir les intéressés. J'admets volontiers qu'une subvention de 50000 francs est encore prévue pour les aider à terminer cette saison, mais nous ne pouvons pas les laisser dans l'inquiétude, alors que, cela a été dit et je le répète, ces deux personnes font un travail énorme et se donnent beaucoup de mal, tout en rencontrant quand même certaines difficultés. Au-delà des clivages politiques, ayons un peu de cœur et appelons un chat un chat! Allons à l'avant, voyons, dans une année ou deux, ce que nous pouvons faire, mais acceptons ce qui est demandé dans cet amendement, à savoir le maintien de cette ligne budgétaire en tout cas pour une année, voire plus si possible. (*Applaudissements.*)

**M. Michel Ducret** (R). J'ai la sensation d'une certaine précipitation dans cette affaire. Les intentions de mise à plat du magistrat sont certes respectables et peut-être pourrions-nous les suivre si nous les connaissions vraiment, mais, pour l'instant, il n'y a pas de véritable projet concret. Il y a des promesses, certes, des lettres, des assurances qui sont données, mais pourquoi donc «scier» le Théâtre Para-Surbeck et le Théâtre du Caveau maintenant, alors qu'une telle mesure aurait facilement pu attendre une année? Le magistrat aurait alors eu la possibilité de nous convaincre en présentant un véritable projet culturel concernant les théâtres.

L'impression que laisse finalement cette affaire, c'est qu'il y a une volonté d'imposer à tous les Genevois une forme de théâtre «prise de tête», ou des performances complètement invraisemblables comme l'on peut en voir parfois au Théâtre Saint-Gervais. Cela peut en intéresser certains, je n'en doute point; mais il y a, dans notre ville, une clientèle plus simpliste, dira-t-on, amatrice de

productions théâtrales qui peuvent paraître plus «faciles» aux yeux d'une certaine élite, mais qui plaisent à des gens simples. Or ces productions demandent un réel travail, ces pièces qui ne vont pas forcément chercher très loin dans la philosophie, mais qui visent à amuser, à distraire, à intéresser, exigent quand même un travail pour être convaincantes. Je ne vois pas pourquoi nous nous permettrions, tout à coup, de jeter cela à la poubelle. Dans notre ville aussi, il en faut pour tout le monde et je trouve que l'on manque de respect à une certaine clientèle en refusant cette subvention. Ce public-là n'est pas négligeable, il est fidèle, et j'estime que refuser notre amendement revient tout simplement à lui manquer de respect!

**M. Patrice Reynaud (L).** Je suis à priori le dernier intervenant – en tout cas pour l'instant – concernant cet amendement. Je vais me permettre de réutiliser d'une autre façon la métaphore que M. Queloz a employée tout à l'heure. Mesdames et Messieurs les membres de l'Alternative, vous n'avez pas eu à juger quoi que ce soit aujourd'hui, tant la tâche vous était aisée eu égard à la majorité qui est la vôtre et que, évidemment, je ne remets pas en cause. Mais le problème du Théâtre Para-Surbeck est différent. Pendant la pause de tout à l'heure, j'ai eu l'occasion d'entendre quelques-uns parmi vous – pas du parti des Verts, et pour cause – employer à plusieurs reprises le mot «assassinat». Eh bien, employons-le! Soyons, un court instant, non pas dans ce parlement mais dans un jury d'assises... (*Exclamations.*) Je ne suis pas là pour vous faire pleurer, mais simplement pour vous faire réfléchir un peu à votre décision. Je vous conjure, Mesdames et Messieurs les membres de l'Alternative, de prendre une décision en votre âme et conscience, et de ne pas suivre seulement celle de votre magistrat.

**M. Didier Bonny (DC).** J'interviendrai très brièvement. En descendant du perchoir, où siège le bureau, jusqu'à ma place de conseiller municipal, j'en ai entendu certains dire en ricanant: «De toute façon, ils peuvent bien continuer, ils ne nous convaincront pas.» Eh bien, ces personnes, j'aimerais qu'elles se rendent compte que, derrière cette décision qu'elles vont prendre ce soir, derrière cette suppression probable de la subvention au Théâtre Para-Surbeck, il y a des êtres humains! Les membres de l'Alternative sont les premiers à nous faire des couplets sur les pauvres gens qu'il faut aider, etc.; j'aimerais donc qu'ils se regardent dans le miroir ce soir en rentrant, qu'ils se regardent en face...

En outre, je rappelle que nous avons reçu, concernant ce théâtre, une pétition signée par 2100 personnes en un temps record; ce n'est quand même pas rien! Peut-être faudrait-il aussi en tenir compte au moment où vous allez prendre votre décision au sujet de cette subvention. Mesdames et Messieurs les membres de

l'Alternative, comme je l'ai fait lors du deuxième débat, j'invite ceux qui sont mal à l'aise par rapport à cette affaire à aller prendre un café à la buvette au moment du vote!

**M. Blaise Hatt-Arnold** (L). J'interviens ici en mon nom personnel. Je n'ai jamais été voir un spectacle au Théâtre Para-Surbeck, mais j'ai habité douze ans à l'étranger et le nom de cette institution m'a toujours été très familier. Il faut donc croire qu'elle savait assez bien communiquer, même à l'extérieur. J'ajoute que, ce soir, nous allons voter un budget de 1 milliard de francs suisses, sur lequel nous avons accordé 50000 francs aux Amis montagnards, 50 000 francs à Aspasia-hommes, ainsi que de nombreuses autres subventions. Je ne veux pas entrer dans le détail, mais je suis un peu déçu. Je comprends que les Verts suivent leur magistrat, et je remercie une ou deux personnes de l'Alternative de s'être abstenues lors du vote en deuxième débat. Je vous demande, ce soir, de voter avec le cœur cette subvention de 86000 francs au Théâtre Para-Surbeck. (*Applaudissements.*)

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 31 oui (3 abstentions).*

*Page 62, cellule 310642, Fonds généraux art dramatique, groupe de comptes 365, Institutions privées (Fonds pour la création théâtrale indépendante, page jaune 125).*

**Le président.** Nous avons reçu un amendement des groupes démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre demandant une augmentation de 36000 francs du Fonds pour la création théâtrale indépendante, en faveur du Théâtre Para-Surbeck.

**M. Guy Mettan** (DC). Mon flair m'avait indiqué que la première proposition de subvention au Théâtre Para-Surbeck n'allait probablement pas être acceptée, c'est pourquoi j'ai décidé de faire preuve de créativité. En effet, nous parlons ici du domaine de l'art et il est essentiel que nous soyons créatifs! J'ai entendu ce que plusieurs intervenants de l'Alternative ont dit, à savoir qu'ils étaient prêts à écouter d'une oreille attentive toute demande du Théâtre Para-Surbeck concernant une aide à la création, et je propose donc que nous augmentions le montant du Fonds pour la création théâtrale indépendante et que nous affectons cette augmentation

au Théâtre Para-Surbeck. Mesdames et Messieurs les membres de l'Alternative, je vous soumets cette idée pour aller dans le sens que vous nous avez indiqué tout à l'heure et ouvrir des pistes.

J'ai aussi entendu ce que nous a dit le magistrat M. Mugny, et je l'en remercie. Cette augmentation de 36000 francs, ajoutée aux 50000 francs que M. Mugny a promis, permettrait de couvrir la totalité de la subvention du Théâtre Para-Surbeck. C'est pourquoi je vous propose d'augmenter le Fonds pour la création théâtrale indépendante de 36000 francs et non de 86000 francs. Chacun faisant un effort, nous pourrions terminer la soirée d'une façon constructive, avec un compromis acceptable et honorable en faveur du Théâtre Para-Surbeck. Merci d'accorder votre attention à cette demande et de la recevoir favorablement. (*Applaudissements.*)

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 34 oui (3 abstentions).*

*Page 91, cellule 4007, Agents de ville et domaine public, groupe de comptes 30x, Charges de personnel.*

**Le président.** Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical, démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre, proposant la suppression du nouveau poste d'adjoint administratif et du nouveau poste de secrétaire au Service des agents de ville et du domaine public, soit une diminution des charges de 181302 francs.

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** Etant donné que je sens souffler des bancs d'en face le vent du changement, comme nous avons pu le constater...

*Une voix.* Il souffle de l'Est! (*Rires.*)

*M. Jean-Marie Hainaut.* Il souffle effectivement de l'Est et il est assez rafraîchissant, à vrai dire! Je ne désespère pas de convaincre l'Alternative de ne pas donner suite à cette demande de création de deux postes supplémentaires. J'ai déjà eu l'occasion de le dire: ce qui nous semble manquer dans l'administration de manière générale, c'est la réflexion de fond concernant les nouveaux postes.

Dans le département des sports et de la sécurité, plusieurs nouveaux postes sont proposés. Là aussi, comme je l'avais expliqué à propos du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, il y en a certains qu'il ne nous paraît pas raisonnable de contester, au vu des informations que nous avons. Dans le département de M. Hediger, c'est le cas d'un certain nombre de postes pour des travailleurs de terrain comme des sapeurs, postes dont nous voyons immédiatement l'utilité pour le bien et l'intérêt publics; ces postes-là, il n'est pas question de les remettre en cause.

Par contre, nous pensons qu'une réflexion doit être menée par rapport à la multiplication des postes administratifs et d'encadrement, en particulier lorsqu'il s'agit de les mettre au service d'un groupe de personnes fort de 84 nouvelles unités! A cet égard, il nous semble absolument impensable qu'un magistrat de l'envergure de M. Hediger, lorsqu'il a proposé la création de ces 84 postes, n'ait pas prévu que ces travailleurs devraient être encadrés et bénéficier d'un support. Je suis certain que, dans l'effectif qui lui a été voté l'année passée – et si cela ne suffisait pas, ailleurs dans son département ou dans l'administration – il trouvera des collaborateurs de qualité qui assumeront ces fonctions d'encadrement. Une fois encore, je vous invite à refuser la création de ces deux nouveaux postes.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 44 non contre 34 oui.*

*Page 84, cellule 400201, Direction et secrétariat,  
groupe de comptes 365, Institutions privées  
(Amis montagnards, page jaune 129).*

**Le président.** Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical, démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre, visant à diminuer de 40000 francs la subvention de démarrage allouée aux Amis montagnards. L'ancien montant est de 50000 francs et le nouveau montant serait de 10000 francs.

**M. Pierre Maudet (R).** Il s'agit du dernier amendement à ce budget 2004. C'est typiquement le genre d'amendement qui justifie un troisième débat puisque, lors des travaux en commission, cette subvention avait été refusée à deux reprises, même s'il se produit un revirement ce soir en séance plénière. Dans l'opposition, nous en faisons une question de principe: nous redéposons cet amendement car, si nous ne contestons pas un seul instant le fait que les Amis montagnards aient leur place parmi les bénéficiaires de subventions, nous dou-

tons de la légitimité de la somme qui est prévue pour eux. Nous pensons que l'opacité qui entoure l'attribution de cette dernière en particulier ne justifie pas que le magistrat ait gain de cause sur le montant de cette subvention.

C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs – je m'adresse en particulier aux socialistes et aux Verts qui, en commission, avaient refusé cette augmentation, cela figure dans les procès-verbaux – nous vous invitons à accepter cette diminution de 40000 francs ce soir, afin que nous puissions, à la faveur du budget 2005, discuter d'une éventuelle augmentation de cette subvention destinée aux Amis montagnards, au cas où elle se justifierait.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 34 oui (1 abstention).*

**Le président.** L'année passée, au même stade des discussions budgétaires, un groupe avait demandé au président d'alors, M. Alain Comte, que je salue, de pouvoir faire une déclaration finale avant le vote des arrêtés en troisième débat. Par conséquent, je demande aux représentants des partis qui le souhaitent de faire cette déclaration finale maintenant, avant que nous passions au vote des arrêtés.

**M. Guy Mettan (DC).** Nous arrivons au terme de cette journée marathon consacrée au budget. Comme je l'ai dit ce matin, pour nous, il est malheureusement exclu de le voter, puisqu'il ne reflète pas les priorités que nous aurions souhaité y voir figurer; c'est pourquoi nous le refuserons.

Je tiens également à déplorer la manière dont a été traitée l'affaire Para-Surbeck – puisque c'est quasiment devenu maintenant une affaire. Je crois qu'elle montre l'absurdité que peut atteindre une assemblée, même si elle est animée de bonnes intentions, lorsque le cas de deux personnes est en cause. Je tiens à exprimer encore une fois nos regrets et à dire que nous reviendrons à la charge. J'espère, Monsieur Mugny, que nous trouverons auprès de vous une oreille attentive. Je sais que vous savez écouter et j'espère que vous avez compris le message donné ce soir. Je suis sûr que, dès l'année prochaine, après les fêtes de Noël, nous pourrions repartir du bon pied à ce sujet. Merci de votre attention.

**M. Pierre Maudet (R).** Pour notre part, groupe radical, nous serons assez lapidaires, en ce sens que l'essentiel de notre argumentation évoquée ce matin n'a pas rencontré un écho très favorable du côté de la majorité – qui l'eût cru?

Je vais quand même revenir sur quelques points qui nous semblent saillants. Ce n'est pas forcément parce que nous terminons tôt nos débats sur le budget qu'il n'aura pas été dignement combattu; c'était là un reproche que l'on nous avait adressé l'année dernière. Pour notre part, cette année, nous nous sommes en fait attachés à relever quelques points et à les combattre, précisément parce qu'il s'agit de points symboliques qui dénotent un état d'esprit, une manière de faire; ce sont donc ces points que nous avons choisi de combattre, plutôt que de mener une guerre de tranchées.

Nous, radicaux, avons l'impression que la Ville de Genève est dans la situation d'une locomotive qui roule sur des rails. Ce matin, en arrivant, nous avons appris que les rails s'étaient un peu rallongés – de 12 millions de francs. Mais cette locomotive, très rapidement, va quitter les rails et finir dans le champ, car elle a manifestement loupé un certain nombre d'aiguillages, ce que nous ne pouvons que déplorer. J'utilise cette métaphore pour parler de la dette, par exemple, des charges qui prennent l'ascenseur, du personnel, de l'état d'esprit qui prévaut dans l'administration, où l'on n'a, en réalité, pas abandonné cette politique de reconduction tacite des charges d'une année à l'autre.

Nous pensons qu'il faut une fois pour toutes, dans cette municipalité, abandonner la politique des moyens et adopter celle des résultats. Je l'avais déjà dit au moment de l'entrée en matière sur le budget et cela vaut plus que jamais. Nous avons accordé au Conseil administratif le bénéfice du doute – un bénéfice bien modeste, mais qui en est un quand même – au moment des comptes 2002. Ce ne sera pas le cas ce soir: nous ne nous abstiendrons pas, nous refuserons le budget 2004! Pour paraphraser l'un de mes collègues, l'excellent Georges Queloz qui, tout à l'heure, à plusieurs reprises, dans un élan lyrique, parlait des alternatives, je dirai que, pour nous, l'alternative en ville, c'est l'Entente, mais nous en reparlerons d'ici trois ans et demi!

J'évoquerai un dernier point. Je dois avouer un certain malaise, Mesdames et Messieurs, à vous entendre, ou plutôt à ne pas vous entendre, dans ce troisième débat. J'ai l'impression de me trouver dans la situation, bien connue en France, de l'article 49.3, c'est-à-dire d'un certain mépris de la majorité pour la minorité! (*Huées, claquements de pupitres.*) Apparemment, la majorité municipale ne semble pas vouloir se montrer plus intelligente que la majorité au Grand Conseil et, quant à moi, je le déplore. Je ressens un certain malaise face au silence et à l'arrogance de la majorité, qui est, au titre de majorité, la gardienne de nos règlements et de nos lois. Je m'étonne de n'avoir eu en face de moi qu'un mur de silence au cours de ce troisième débat. Quand bien même nous reprenons des arguments ou des amendements développés en deuxième débat, nous pourrions légitimement attendre de votre part un éventuel retour sur vos positions et une volonté de débattre. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de

l'Alternative, je déplore votre attitude au plus haut point car, encore une fois, vous faites la démonstration ce soir que la majorité municipale n'est pas mûre et qu'elle a gardé ses caractéristiques d'opposition! (*Remarque de M. Dupraz.*) Monsieur Dupraz, il faut apprendre les règles élémentaires de la démocratie, qui consistent à écouter son contradicteur, afin que nous puissions continuer de parler...

Voilà, Mesdames et Messieurs, le point que je voulais souligner. Il est important car, déjà l'année dernière, vous nous aviez donné le même sentiment. Nous, l'Entente et les partis de droite en général, nous voulons vous écouter jusqu'au bout, car nous sommes attachés aux valeurs démocratiques et à l'écoute des contradictions. Nous pensons que c'est seulement ainsi que nous pouvons mener une vraie politique municipale, d'autant que je m'adresse ici à des gens qui se gargarisent à longueur d'année de concertation et de démocratie participative! (*Applaudissements.*)

**M. Eric Ischi** (UDC). J'ai envie de dire: «Ah, quelle belle journée!» (*Rires.*) Nous, grands naïfs du Conseil municipal, avons vécu une belle expérience. Il est vrai que nous avons eu du plaisir à vous écouter, les uns et les autres. Mais permettez-moi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de vous dire que, vu le sort que vous avez réservé à nos quelques amendements et à ceux que nous avons soutenus, nous ne pouvons qu'être déçus. Il est vrai que nous avons beaucoup à apprendre, nous sommes là pour cela et nous allons apprendre à votre contact, mais, tout de même, j'aimerais faire quelques commentaires sur certains points.

M<sup>me</sup> Johner a dit tout à l'heure que nous nous acharnions sur les nouveaux postes de travail; je vous rappelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que, mis à part M. Hediger, nos conseillers administratifs étaient encore en culottes courtes quand la Ville de Genève, à la fin des années 1980 et au début des années 1990, demandait aux responsables de l'administration de trouver 20 millions de francs et de faire en sorte de réduire les effectifs. C'est d'ailleurs ce qui a débouché sur le Plend, le Plan d'encouragement au départ à la retraite anticipée. Nous ne savions plus quoi faire pour «inciter» les gens à quitter l'administration, car il fallait absolument que les charges de personnel ne dépassent pas 40% du budget. Je ne vous souhaite qu'une chose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est de ne pas revivre cette situation.

En l'occurrence, j'ai quelques craintes, car il y a en ce moment une espèce d'embellie qui fait qu'on repart comme en 14, sans se poser plus de questions. Et on remet la briquette, et on y va de plus belle... Je vous le disais il y a peu: dans trois ou quatre ans, les charges de personnel ne représenteront plus 41% du

budget mais 43,5%. En ce qui nous concerne, groupe de l'Union démocratique du centre, nous ne pouvons que le regretter. Au vu de ce qui a été décidé ce soir, Mesdames et Messieurs de la majorité, vous êtes très forts, mais cela ne veut pas dire que vous êtes les meilleurs! Je vous engage à réfléchir. En ce qui nous concerne, nous ne pouvons pas voter ce budget. (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** Lorsque nous avons commencé nos débats sur le budget 2004, ce matin, je me demandais si nous aurions des surprises au cours de la journée. En fait, j'aurais dû être un peu moins optimiste et penser, simplement, que la seule inconnue, c'était l'heure à laquelle nous terminerions et que, quoi que nous puissions dire, quelque explication que nous donnions, nous nous heurterions à une fin de non-recevoir, parfois assortie d'explications mais souvent rejetée avec dédain. De ce point de vue, je dois vous dire que, selon nous, l'exercice n'est pas tout à fait réussi pour cette assemblée. En effet, je n'ai pas l'impression que, sur un certain nombre de points importants, une prise de conscience générale se soit fait jour aujourd'hui.

Nous parlions à l'instant de la fonction publique, du personnel, du nombre de postes; je persiste à penser – et le groupe libéral avec moi – que l'augmentation irraisonnée du nombre de postes de travail ne fait que fragiliser la fonction publique déjà existante. Lorsque nous devrons à nouveau – parce que nous y viendrons, avec le taux d'augmentation actuel – prendre des mesures, ou lorsque nous devrons faire des choix drastiques par rapport au personnel, il y aura un nivellement par le bas. En effet, nous aurons alors tellement de fonctionnaires que ceux qui sont déjà là ne pourront plus être bien traités. Cela nous préoccupe. Aujourd'hui, chaque fois que nous avons eu l'occasion de faire une réflexion à ce sujet, nous avons été, comme on dit, renvoyés dans les cordes. Certes, mais rassurez-vous, nous ne sommes pas K.-O. et nous savons que, durant l'année à venir, nous aurons encore beaucoup d'occasions de défendre ces positions qui nous sont chères parce qu'elles représentent nos convictions.

Quant à ce qui a été un des sujets chauds de la journée, le fameux débat sur le Théâtre Para-Surbeck, je ne partage pas du tout l'étonnement de mon collègue Pierre Maudet face à l'attitude de l'Alternative lors du troisième débat. Je crois que ce silence assourdissant n'était que le reflet du fait qu'elle n'avait rien à dire qui puisse apporter quelque chose au débat! A l'évidence, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de l'Alternative, vous n'avez pas le moindre argument qui pourrait convaincre le premier observateur venu du bien-fondé de la suppression de cette subvention.

Tout cela bien considéré, nous voilà au terme de cet exercice budgétaire. Nous avons de ce budget la même image que celle que nous avons déjà au début

du mois de septembre, lorsque les premières informations quant à son contenu nous ont été données. C'est donc avec une certaine déception, mais avec force et conviction, que le groupe libéral refusera ce budget. (*Applaudissements.*)

**M. Pierre Losio** (Ve). Nous en avons décidément entendu de belles, aujourd'hui, et notamment de la part du groupe radical, qui n'est pas avare, chaque année, de pronostics à la fin des débats concernant le budget. J'ai encore en mémoire ceux de M<sup>me</sup> Michèle Ducret qui nous disait que nous allions voir ce que nous allions voir au mois de mars 2003! M. Maudet n'a pas failli à cette coutume en pronostiquant que, dans trois ans et demi, nous allions voir ce que nous allions voir! Nous en prenons acte. Quant à nous, nous sommes beaucoup plus modestes et pas du tout arrogants, contrairement à ce que nous avons entendu dire. Ce discours est assez récurrent; je me souviens des cris d'orfraie, je dirai même des cris de cacatoès de notre ancien collègue M. Mouron, qui prévoyait la fuite en avant, la catastrophe, la ruine de cette Ville, qui allait s'effondrer sous les coups de boutoir dépensiers de l'Alternative...

Eh bien, nous sommes toujours là. Les budgets se succèdent, l'Alternative est toujours présente et elle assume sa politique. Je le disais, nous en avons entendu de belles, notamment de la part du Pic de la Mirandole du *Genève Home Informations*, j'ai nommé M. Queloz, qui sait tout sur tout quant aux sports, à l'aménagement, aux finances, au théâtre... C'est un véritable puits de science! Nous nous demandons comment il se fait qu'il ne soit pas encore conseiller administratif!

J'ai également entendu d'autres propos tendant à accréditer la thèse selon laquelle la réunion que nous avons tenue dans cette enceinte depuis ce matin aurait pu ressembler à une réunion d'œcuménisme budgétaire, ou à une espèce de dîner de gala où l'on deviserait gentiment, les uns avec les autres, pour essayer d'arranger les points difficilement acceptables par tous. J'ai aussi entendu des expressions comme «au-delà des clivages politiques», etc. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous ne sommes pas au-delà des clivages politiques! Nous sommes en plein dedans, au moins une fois par année où le clivage est net: d'un côté, il y a l'Entente et, de l'autre, l'Alternative où, pour reprendre le mot d'esprit de M. Maudet, il règne une certaine entente, ou en tout cas une certaine cohésion.

Mais le sommet de ce que j'ai entendu, c'est l'argument selon lequel l'Entente aurait en face d'elle une armée de petits soldats. Alors cela, c'est vraiment le pompon, si j'ose dire! En tout cas, il me semble que cette armée n'est pas si petite que cela, puisqu'elle a été confirmée au mois de mars... Il me semble que, derrière elle, il y a, peut-être pas une armée, mais en tout cas une partie non négligeable de la population, qui se reconnaît dans la politique que nous menons,

dans les prestations que nous offrons, dans l'offre culturelle et sportive, dans l'effort que nous faisons au sujet des crèches et des jardins d'enfants, ainsi que dans le désendettement raisonnable.

Cette petite armée continue son chemin, mais surtout son travail. Et ce n'est pas terminé: il nous reste encore trois ans et demi! En effet, maintenant, c'est seulement le début du programme de l'Alternative qui est en train de se mettre en place. Cela va continuer en tout cas pendant trois ans et demi. Rassurez-vous: nous affronterons sereinement les élections dans trois ans et demi, conscients du travail politique que nous aurons mené, des difficultés que nous aurons rencontrées et des aménagements que nous aurons encore pu apporter au budget.

Voilà, tous ces cris d'effroi me reviennent en mémoire et, si vous le permettez, j'ai presque envie de dire que la caravane de l'Alternative passe, de même que les budgets, tandis que notre politique se concrétise. Nous, les Verts, nous en sommes particulièrement fiers. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Liliane Johner (T).** Nous voici arrivés au terme de l'examen du budget 2004, qui satisfait le Parti du travail. Evidemment, compte tenu des nouveaux éléments concernant le boni, nous aurions pu présenter divers amendements, mais nous avons pris la décision de nous en tenir au budget présenté et nous sommes satisfaits que l'Alternative, dans sa cohésion, s'y soit tenue. L'Entente ne nous a pas convaincus du bien-fondé de ses amendements. De toute façon, ceux-ci ne s'inscrivaient pas vraiment dans le programme de l'Alternative. Nous avons un bon budget, digne de notre Ville et de sa majorité. Notre but est de faire de cette ville une ville où il fasse bon vivre et où, dans la mesure du possible, personne ne soit oublié. Nous voterons donc ce budget des deux mains.

Je ne voudrais pas terminer sans remercier, au nom de notre groupe, les collaborateurs des services financiers pour leur efficacité, l'équipe du secrétariat et du *Mémorial*, et également la personne qui a eu l'idée du buffet de ce soir. Il a régélé tous les membres du Conseil municipal! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** En guise de conclusion à cette journée consacrée au budget 2004, je vais me permettre de répéter ce que Virginie Keller Lopez a dit en introduction lors de nos débats de ce matin, à savoir que ce budget 2004 est un budget social qui, selon nous, améliore la qualité de vie quotidienne de nos concitoyens et de nos concitoyennes. Effectivement, c'est un budget de l'Alternative, l'Alternative l'a défendu de manière commune et, à l'avenir, nous l'assumerons ensemble; il en ira de même pour les budgets suivants, d'ailleurs.

Pour répondre à M. Hainaut qui s'étonnait de notre silence quant à la suppression de la ligne budgétaire pour le Théâtre Para-Surbeck, je dirai que nous avons effectivement décidé de faire confiance au nouveau magistrat, M. Mugny. Sur ce point-là, nous avons accepté de le suivre et, comme l'a dit M. Metzger lorsqu'il a pris la parole au sujet de cet amendement, nous resterons attentifs à la politique qu'il entend suivre. Au cours des mois et des années qui vont suivre, nous regarderons d'un œil très attentif les différents projets qu'il développera dans son dicastère.

Pour finir, sans vouloir allonger les débats ni continuer à piailler comme un cacatoès dans ma cage, je dirai, en paraphrasant M. Ducret qui souhaitait non pas des paroles, mais des actes, que l'acte politique, nous le faisons aujourd'hui en votant le budget. Grâce à notre double majorité, nous réussissons, en deux mois, à étudier le budget et à le voter, ce que vous, Mesdames et Messieurs de l'Entente, n'arrivez pas à faire au Grand Conseil! (*Applaudissements.*)

**M. Jacques François** (AdG/SI). Il est tard, tout a été rabâché et ratiociné, je me propose donc d'être bref...

*M. Alain Fischer* (R). Merci! Bravo!

*M. Jacques François*. Vous avez entendu ce que disait M. Maudet sur le fait que nous l'empêchions de parler... Vous n'allez pas commencer, vous aussi! (*Rires.*) Comme je l'ai dit ce matin, pour l'Alliance de gauche, ce budget ne propose pas de bouleversements mais se situe dans la ligne politique de l'Alternative. Je pense qu'il s'agit d'un bon budget, et nous sommes contents de le voter.

Un mot encore: j'espère simplement que certaines de nos remarques concernant l'étude du budget seront prises en compte pour le budget 2005; je pense que, si tel est le cas, le déroulement des travaux pourra s'avérer encore plus serein.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif**. A mon tour, au nom du Conseil administratif, de remercier tout d'abord les 11 personnes qui ont assuré le suivi de nos débats depuis le bureau d'à côté et qui ont travaillé *on line* pour vous fournir, tout au long de cette journée, les chiffres que vous attendiez. (*Applaudissements.*) Je souhaite aussi adresser des remerciements au Secrétariat du Conseil municipal, à ses membres assis au perchoir ainsi que dans la salle. (*Applaudissements.*) Des

remerciements chaleureux vont également à mes collègues du Conseil administratif, qui ont œuvré toute la journée. Et, bien sûr, je vous remercie vous aussi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, car malgré quelques invectives vous vous êtes finalement bien comportés. Merci de voter ce budget tout à l'heure! Je ne voudrais pas oublier le président du Conseil municipal, qui a su mener les débats avec diligence, intelligence, et doigté. (*Applaudissements.*) Je n'ai pas terminé, car j'ajoute à cette liste le bureau du Conseil municipal, à savoir ses vice-présidents et ses secrétaires qui siègent derrière moi. (*Applaudissements.*)

Dans quelques minutes, nous aurons un budget; c'est une très bonne chose, car l'administration pourra travailler, et vous et nous aussi. Je vous remercie, je vous souhaite de bonnes fêtes, et à l'année prochaine!

**Le président.** Les arrêtés dans leur version définitive ayant été distribués aux chefs de groupe, nous les voterons sans que j'en donne lecture détaillée. Nous passons donc au vote.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 1 est accepté par 44 oui contre 35 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 2 est accepté par 50 oui (29 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 3 est accepté par 44 oui (34 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

#### ARRÊTÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

**Arrêté 1. – Budget administratif et mode de financement**

*Article premier. – Budget de fonctionnement*

|   | <i>Fr.</i>      |
|---|-----------------|
| Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à | 1021596835      |
| sous déduction des imputations internes de                                    | <u>73685265</u> |
| soit un total des charges nettes de   | 947911570       |
| et les revenus à  | 1033962811      |
| sous déduction des imputations internes de                                    | <u>73685265</u> |
| soit un total des revenus nets de   | 960277546       |

L'excédent de revenus présumé s'élève à 12365976 francs.

*Art. 2. – Budget des investissements*

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

|                             | <i>Fr.</i>  |
|-----------------------------|-------------|
| a) patrimoine administratif |             |
| dépenses                    | 80 000 000  |
| recettes                    | <u>0</u>    |
| investissements nets        | 80 000 000  |
| b) patrimoine financier     |             |
| dépenses                    | 20 000 000  |
| recettes                    | <u>0</u>    |
| investissements nets        | 20 000 000  |
| c) total                    |             |
| dépenses                    | 100 000 000 |
| recettes                    | <u>0</u>    |
| investissements nets        | 100 000 000 |

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

*Art. 3. – Mode de financement*

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

|                                       | <i>Fr.</i>        | <i>Fr.</i>      |
|---------------------------------------|-------------------|-----------------|
| a) patrimoine administratif           |                   |                 |
| investissements nets                  |                   | 80000000        |
| amortissements ordinaires             | 58418956          |                 |
| amortissements complémentaires        | 0                 |                 |
| excédent de revenus de fonctionnement | <u>+ 12365976</u> |                 |
| autofinancement                       |                   | <u>70784932</u> |
| insuffisance de financement           |                   | 9215068         |
| b) patrimoine financier               |                   |                 |
| investissements nets                  |                   | 20000000        |
| amortissements (autofinancement)      |                   | <u>1869029</u>  |
| insuffisance de financement           |                   | 18130971        |
| c) total                              |                   |                 |
| investissements nets                  |                   | 100000000       |
| amortissements ordinaires             | 60287985          |                 |
| amortissements complémentaires        | 0                 |                 |
| excédent de revenus de fonctionnement | <u>+ 12365976</u> |                 |
| autofinancement                       |                   | <u>72653961</u> |
| insuffisance de financement           |                   | 27346039        |

*Art. 4. – Compte de variation de la fortune*

|   | <i>Fr.</i> |
|---|------------|
| L'augmentation présumée de la fortune<br>de la Ville de Genève s'élève à<br>correspondant à l'excédent de revenus<br>du budget de fonctionnement. | 12365976   |

*Art. 5. – Dérogation*

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

**Arrêté 2. – Centimes additionnels***Article premier*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2004, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

*Art. 2*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2004 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

*Art. 3*

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2004.

**Arrêté 3. – Emprunts**

*Article premier*

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2004 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, arrondi à 27 000 000 francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie au 31 décembre 2004.

*Art. 2*

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

*Art. 3*

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2004, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

*Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.*

#### 4. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Nous avons reçu les motions et la résolution suivantes:

- M-419, de MM. *Sébastien Bertrand, Roberto Broggin, Alain Dupraz* et *M<sup>me</sup> Annina Pfund*: «Rêveries rousseauistes (camions de livraison à la rue Rousseau)»;
- M-420, de MM. *Roberto Broggin, Damien Sidler, Alain Marquet, Alpha Dramé, Pierre Losio, Eric Rossiaud, Olivier Norer, Mathias Buschbeck, M<sup>mes</sup> Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, Frédérique Perler-Isaaz, Caroline Schum* et *Anne Moratti Jung*: «Pour la poursuite de la réalisation du projet Le Fil du Rhône, lauréat du Prix Wakker 2000»;
- M-421 de M. *Olivier Coste*, *M<sup>mes</sup> Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M<sup>me</sup> Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez, M. David Metzger, M<sup>me</sup> Annina Pfund, M. Jean-Charles Rielle, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, M. Gilles Thorel* et *M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio*: «Columbine: plus jamais ça! Pas d'armes pour les enfants»;
- M-422, de MM. *Eric Rossiaud, Mathias Buschbeck, Olivier Norer, Alain Marquet, Pierre Losio, Alpha Dramé, Damien Sidler, Roberto Broggin, M<sup>mes</sup> Caroline Schum, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Margue - rite Contat Hickel* et *Sarah Klopmann*: «Sachons ce que nous utilisons, utilisons ce que nous savons: pour une classification des matériaux de construction en fonction de leur durabilité».
- R-61, de MM. *Olivier Coste, Pierre Maudet, Michel Chevrolet, M<sup>mes</sup> Florence Kraft-Babel, Renate Cornu* et *Marie-France Spielmann*: «Pour une mobilité douce dans le vote du budget».

#### 5. Interpellations.

Néant.

**6. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Chers collègues, il me reste à vous souhaiter à toutes et à tous un joyeux Noël et une excellente année 2004!

Séance levée à 22 h 10.

## SOMMAIRE

|  |      |
|--|------|
| 1. Communications du Conseil administratif .....   | 3638 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal .....   | 3638 |
| 3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances<br>chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour<br>l'exercice 2004 (PR-294 A/B). Troisième débat ..... | 3638 |
| 4. Propositions des conseillers municipaux .....   | 3664 |
| 5. Interpellations .....   | 3664 |
| 6. Questions écrites .....   | 3665 |

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*